



POUR
**UNE SANTÉ
BIEN PENSÉE!**
STRATÉGIE QUÉBÉCOISE
DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX



INFO-PARTENAIRES

Édition spéciale : influenza aviaire

19 septembre 2022

La Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux a pour but d'améliorer la santé et le bien-être des animaux du Québec. En vue d'y parvenir, elle s'appuie sur le partenariat, l'innovation et la communication pour favoriser une mise en œuvre coordonnée avec les organisations partenaires.

Pour en savoir davantage, consultez le site Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca/UNEsante



L'automne arrive à grands pas et les oiseaux migrateurs reprendront la route vers leur zone d'hivernage. Les oiseaux sauvages constituent un réservoir pour l'influenza aviaire. Par leur présence accrue le long de la voie migratoire, ils contribuent à la propagation du virus et augmentent ainsi le risque de contamination des oiseaux domestiques. De plus, les températures extérieures plus fraîches sont propices à la survie du virus dans l'environnement.

Il est donc important de rehausser plus que jamais les mesures de prévention et de biosécurité dans les élevages et de rappeler les directives en lien avec l'influenza aviaire.

À ce jour, la présence de l'influenza aviaire a été détectée dans 12 élevages d'oiseaux au Québec.

En cas de mortalités inhabituelles ou de signes de la maladie, consultez un médecin vétérinaire. Si vous ne parvenez pas à joindre de médecin vétérinaire, composez le 450 768-6763 pour joindre la ligne téléphonique de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour signaler des oiseaux malades ou le 1 844 ANIMAUX pour communiquer avec la Centrale de signalement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

L'influenza aviaire est une maladie à déclaration obligatoire. La vigilance est essentielle pour éviter sa propagation.

Oiseaux sauvages

En tant que citoyen, vous pouvez signaler la présence d'oiseaux sauvages morts ou moribonds en communiquant avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au 1 877 346-6763. Selon certains critères, les spécimens pourront être récupérés pour analyse par les agents de protection de la faune. Toutefois, si vous êtes dans un secteur où plusieurs mortalités d'oiseaux sauvages sont rapportées, vous pouvez vous débarrasser des carcasses de façon sécuritaire en suivant le [protocole détaillé](#) sur Québec.ca.

Ensemble, pour UNE santé bien pensée! Des questions? Des commentaires? Des suggestions?

Communiquez avec nous : unesantebienpensee@mapaq.gouv.qc.ca

Consultez la page Web Quebec.ca/Grippeaviaire pour plus d'information.